

Canada

CHECK AGAINST ORIGINAL
VERIFIER AU PRONONCE

STATEMENT BY
THE HONOURABLE RONNA AMBROSE
MINISTER OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES AND DEPUTY MINISTER
FOR STATUS OF WOMEN

ON THE OCCASION OF AN ADDRESS TO THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN

NEW YORK, 29 FEBRUARY 2012

DÉCLARATION DE
L'HONORABLE RONNA AMBROSE
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLIQUES ET DES SERVICES DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DE LA CONDITION FÉMININE

À L'OCCASION DE LA 56^e SESSION DE LA COMMISSION
LA FEMME DES NATIONS UNIES.

NEW YORK, 29 FEVRIER 2012

Madame Chair, distinguished delegates:

As Canada's Minister for Status of Women, I thank you for the opportunity to speak to the 50th session of the Commission on the Status of Women. I begin by reaffirming our commitment to gender equality and to the empowerment of women and girls.

We also reaffirm our commitment to the Beijing Platform for Action, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, and the Millennium Development Goals.

During this time of global economic uncertainty, the Government of Canada remains focused on what matters most to Canadians: jobs, families, and communities across Canada. Canada's secure and sustainable economy is successful.

We believe women's physical safety goes hand-in-hand with their economic security. This is especially true in the many rural, northern and remote communities throughout our country. Ensuring the safety and well-being of rural women is of particular significance to Canada.

While women in Canada have more opportunities than ever before, they still face challenges. They lack opportunities, they also share many of the challenges faced by women and girls in rural and remote areas throughout the world.

To address these challenges, Canada has made significant investments in its rural communities.

Canada's Rural Partnership benefits women and girls, men and boys by seeking to enhance the competitiveness of rural economies through the transformation of local ideas and untapped assets into sustainable economic activities; and facilitate the development of new economic opportunities from existing natural and cultural resources.

For example, the Waskow Women's Association received funding for a project to enhance the leadership, entrepreneurship and skills of women who have been forced by violence to flee their community.

During these difficult economic times, it is clear that women's economic empowerment is critical to our future prosperity. That is why the

Government of Ghana has taken actions supporting projects that encourage women to attain economic self-sufficiency and active participation in the labour market.

The Canadian government supported a successful project in Newfoundland and Labrador to expand opportunities for women in non-traditional careers by helping them gain successful apprenticeships as well as employment in the natural resources sector.

In addition, our six Women in Business Centres are instrumental in the delivery of programs aimed at stimulating rural economies. Through these centres, 11% of Canada has established a network of centres to assist women in starting and growing their businesses.

Canada acknowledges the need to reach out to women and girls living in rural and remote communities. That is why we recently issued a Call for Proposals for projects focused on reducing violence against women and girls and improving security in rural and remote communities. These grants projects will improve the lives of countless women and girls across Canada.

We also recognize the critical role that Aboriginal women and girls – a significant proportion of whom live in rural, remote and Northern areas – play in improving the health and well-being of their communities out of poverty.

The government has taken action to enhance Aboriginal women's economic security through programs promoting financial independence and life skills development, training for non-traditional occupations, and support for entrepreneurship and business development.

Canada also welcomes the Commission's emerging issue, inspiring men and boys to engage in overcoming barriers to gender equality. Member States should include the Commission's recommendations to involve men and boys in such critical areas as preventing violence against women and girls, promoting women's and girls' education and well-being, and ensuring their representation in leadership positions.

In Canada, for example, the only governmental Ending Violence Association of British Columbia is leading an innovative project to engage boys and men, including fathers, in marshaling their teams to prevent violence against women and girls.

Despite progress, girls in particular continue to face barriers to development and freedom from harm. To address these challenges, Chile has played a leadership role, along with Brazil, Canada and the United Kingdom, and Peru, in the UN General Assembly's recent proclamation of October 11 as International Day of the Girl Child. The annual event will empower girls, citizens, leaders and governments to take action.

This shows how countries that work together can improve the lives of women and girls around the world, today and in the future.

Thank you, Madame Chair.

Information about the medical cost of a military induction is being developed by the Department of Defense. To date most members have been given a flat rate of \$100 per month for medical expenses. This is intended to cover the cost of medical care, hospitalization, and other medical expenses. It is expected that this will be increased in the future.

The Department of Defense has issued a memorandum to all military personnel regarding the cost of medical care. This memo states that the cost of medical care will be increased by 10% effective January 1, 1985. The memo also states that the cost of medical care will be increased by 10% effective January 1, 1986.

To help you plan your defense budget, we have included some sample budgets for you to review.

Madame la présidente, distinguées déléguées,

En qualité de ministre des Femmes et de la Condition féminine du Canada, je vous prie de me donner la chance d'apporter à la parole à cette 38^e session de la Commission sur la condition de la femme. D'entrée de jeu, j'aimerais exprimer mon engagement envers l'égalité entre les sexes et l'autorisation des femmes à mener et des filles.

Nous réaffirmons également notre engagement à l'égard de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, *Concernant l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ainsi que *Code des droits et de la dignité humaine pour le développement*.

En cette période d'incertitude économique, le gouvernement du Canada se concentre sur ce qui compte le plus pour les Canadiens etes émancipés : l'emploi et l'économie. C'est pourquoi nous investissons dans nos réserves naturelles pour d'améliorer la sécurité physique et financière ainsi que la participation des femmes de toutes les collectivités canadiennes.

Nous croyons que la sécurité physique des femmes va de pair avec la sécurité économique. Ceci est particulièrement vrai dans les nombreuses collectivités rurales, nordiques et éloignées qui composent notre pays.

C'est pourquoi le point de mire de cette session, consacrée aux femmes en milieu rural, est si pertinent pour le Canada.

Bon nombre des difficultés rencontrées par les femmes et les filles du Canada rurale s'apparentent à celles que vivent les femmes et les filles dans les communautés rurales et éloignées à travers le monde. Femmes et filles ont à l'oeil des défis et des occasions qui sont tout à propos.

Pour leur permettre de surmonter ces défis, le Canada a fait des investissements importants dans ses collectivités rurales.

Le Partenariat rural du Canada a dévoilé l'an dernier que les autorités régionales ont rehaussé la compétitivité des régions rurales. En utilisant les ressources locales pour transformer les atouts inexploits en activités économiques durables, il facilite un nouveau développement de nouveaux débouchés économiques à partir des atouts naturels et culturels existants.

Par exemple, la Westlock Women's Association a reçu des fonds pour un projet visant à aider les femmes touchées par le réchauffement climatique à une collectivité rurale de l'Alberta. L'objectif est non seulement d'aider à améliorer la participation de ces femmes à la collectivité, mais aussi de renforcer leur résilience et leur capacité à faire face au changement.

Dans la conjoncture économique actuelle, il est clair que l'économie économique des femmes est essentielle à notre prospérité future. C'est pourquoi le gouvernement d'

Le Canada appuie ces projets qui aident les femmes à atteindre cette autonomie et à jouer un rôle actif sur le marché du travail.

Le programme d'initiatives pour l'autonomie des femmes au Québec et au Labrador qui a permis d'accroître les occasions d'emploi pour les femmes dans des secteurs traditionnellement masculins en les aidant à faire des stages et des emplois dans le secteur des ressources naturelles.

Nos organismes de développement économique régional jouent en outre un rôle de premier plan dans la promotion de programmes visant à stimuler les économies rurales. Grâce à ces organismes, le gouvernement du Canada a établi un réseau de centres qui apportent un appui en matière d'entrepreneuriat et à faire émerger leurs entreprises.

Le Canada reconnaît le besoin de tendre la main aux femmes et aux filles qui vivent dans les communautés isolées. C'est pourquoi nous avons mis en place des fonds pour aider les communautés à faire face aux défis et aux besoins spécifiques des femmes et aux filles en milieu rural ou éloigné et amélioreront leur qualité économique. Ces projets renforcent la qualité de vie d'un grand nombre de Canadiennes.

Nous reconnaissons aussi que pour extraire toute la valeur des familles et des collectivités autochtones de la pauvreté, il est essentiel de prendre en compte la situation des femmes et des filles autochtones tout bonnement dans les régions rurales, nordiques et éloignées du Canada. C'est d'ailleurs pour cela que notre gouvernement a institué des mesures conjointes pour améliorer leur sécurité, renouveler par la préparation à l'emploi, le renouvellement économique, l'éducation et des compétences fondamentales, l'apprentissage durable et durablement, la mobilité ainsi que du soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises.

Le Canada se réjouit ainsi de l'adoption de la loi sur l'égalité des chances et l'élimination des obstacles à l'égalité des sexes. Ces mesures devront poser de nouvelles priorités pour encourager les hommes et les garçons à prévenir la violence fondée sur le sexe, ainsi qu'à promouvoir l'égalité économique des femmes et des filles et à favoriser leur accession aux postes de responsabilité et de décision.

Le Canada contribue également au combat contre la violence sexuelle voué à l'élimination de la violence fondée sur le sexe. À l'initiative du British Columbia — à justement mis sur pied un projet novateur qui fait appel aux entraîneurs et aux joueurs de football pour mobiliser les hommes et les garçons.

En dépit des progrès accomplis, les filles ont particulièrement tendance à être confrontées à des obstacles qui entravent leur développement et les empêchent d'échapper aux préjugés sociaux. Cependant, le Canada a joué un rôle de chef de file, de concert avec l'Organisation canadienne pour l'enfance et l'adolescence dans la récente

**proclamation par l'Assemblée générale de l'ONU, le 25 novembre 1979,
Journée internationale des femmes.**

Cette journée permettra de promouvoir l'égalité des sexes, à la fois dans les relations de ménages et de grandes cités, et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. Elle démontre que les pays peuvent, par la collaboration, améliorer la vie des familles et des personnes du monde entier, aujourd'hui et pour toujours.

Madame la présidente, je vous remercie.

en el que se establece la responsabilidad de los padres en la formación de su hijo. La legislación en materia de responsabilidad familiar es de tipo civil, y no penal.

En consecuencia, es en el ámbito de la legislación civil donde se establecen las normas que regulan la responsabilidad de los padres por el comportamiento de sus hijos. La legislación penal, por otro lado, establece las sanciones penales que se aplican a los padres que incumplen sus obligaciones parentales.

Muchas veces, la responsabilidad de los padres es limitada.